

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2024

### **ETAIENT PRESENTS :**

William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Rébecca VERMANT, André JORDAN, Vincent FREMONT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Dominique HALLOT, Kévin DELALE, Laurent MUDRY et Sophie COTTET.

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION :**

François MITHIEUX (procuration au Maire), Catherine VULLIEZ (procuration Rébecca VERMANT), Catherine CULLAZ (procuration à Sylviane COTTET DUMOULIN), Yves DELALE (procuration à Sophie COTTET) et Françoise JOCHUM.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Rébecca VERMANT

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juillet 2024 est approuvé par les élus.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Prolongation des renforts saisonniers aux services techniques
- Politique Espaces Naturels sensibles – Contrat départemental Haute-Savoie
- Demandes de subventions pour la Foire d'automne
- Demande de subvention exceptionnelle pour Vivre à Saint Jean
- Projet d'acquisition du tapis-neige et des enneigeurs du Col de Corbier
- Rachat partiel d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie
- Décision modificative n°3 du budget principal
- Décision modificative n°3 du budget eau et assainissement
- Compte-rendu de la commission d'urbanisme du 8 août 2024
- Questions diverses

### **PROLONGATION DES CONTRATS DES RENFORTS SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES**

Sylviane COTTET DUMOULIN, conseillère municipale, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote car elle est concernée à titre personnel par ce point à l'ordre du jour.

Le Maire confirme aux élus les fins des contrats des 3 agents saisonniers : Enzo COTTET DUMOULIN termine le 15 septembre, Théo GREVAT le 22 septembre et Grégory ERVE le 30 septembre. Le Maire ajoute qu'un point sur les travaux en cours et à faire a été réalisé avec André JORDAN et Vincent FREMONT, adjoints, et qu'il conviendrait de reconduire les 3 postes jusqu'à fin octobre. Il précise que le fauchage et l'entretien des espaces verts ont été bien faits cet été et que les réparations des fuites d'eau ont nécessité plus de travail que prévu.

Le Maire ajoute qu'il propose de garder Théo GREVAT à la fin de son contrat pour une durée d'un an pour notamment ses compétences en conduite d'engins. L'équipe des services techniques ne peut pas tourner à 3 personnes notamment pendant la période hivernale (astreintes, déneigement...).

Kevin DELALE ajoute que l'emploi d'un responsable des Services techniques pour encadrer le personnel serait nécessaire. Le Maire répond qu'il est difficile de trouver quelqu'un de compétent et qui reste. Rébecca VERMANT propose de passer une annonce. Kevin DELALE ajoute que ce serait un plus pour la Commune.

Les élus parlent également de mutualiser des contrats de travail entre la station de ski et la Commune pour fidéliser le personnel et leur garantir du travail à l'année. Cette pratique se fait dans d'autres communes et elle est possible entre employeur public et privé.

Après discussion, les élus votent, à l'unanimité, une prolongation des 3 contrats saisonniers jusqu'à fin octobre 2024 dans les mêmes conditions que le précédent contrat. Un nouveau point sur le personnel technique sera proposé au prochain conseil municipal.

### **POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES – VALIDATION DES ACTIONS EN MAITRISE D'ŒUVRE – CONTRAT DEPARTEMENTAL HAUTE-SAVOIE NATURE DU HAUT-CHABLAIS**

Le Maire explique aux élus que cette démarche permettra de demander des subventions au Département de la Haute-Savoie dans le cadre de dossiers portés par la SEA, Société Economie Alpestre.

Il confirme que des dossiers qui ne pouvaient pas être financés par la Région ou le FEADER vont pouvoir l'être par le Département, comme le défrichage des coteaux délaissés qui ne sont pas en alpage. De plus, des dossiers en alpage, comme l'abri de berger pérenne à Chaux de vie pourront être cofinancés par la Département et la Région.

Le Maire ajoute qu'aucun site sur Saint Jean d'Aulps ne sera labellisé Espaces Naturels Sensibles, ce qui imposerait des contraintes dans leur exploitation. Rébecca VERMANT répond que ce label permet de préserver ces zones. Le Maire présente les 6 sites retenus à cette labellisation : la Vallée de Chérevaux, le col de l'Encrenaz / du Ratti, le lac de Vallon, le lac des mines d'or / Col de cou, les rives du torrent de Seytroux et le plateau des Mouilles.

Le Maire confirme qu'il s'agit ce soir de voter la validation des actions en tant que Maître d'œuvre ; chaque dossier sera représenté au Conseil municipal.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, les actions en maîtrise d'ouvrage dans le cadre du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais.

### **FOIRE AUTOMNE – DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Maire informe les élus que les animaux ruminants sont touchés par une épidémie qui complique l'organisation de foires et de concours notamment sur les deux Savoie. Cette nouvelle maladie impose aux agriculteurs des mesures sanitaires couteuses et la tenue de foires peut être risqué pour les troupeaux.

Rébecca VERMANT confirme que les moutons sont concernés et que les éleveurs ne vont pas prendre de risques. Elle ajoute que la Foire aura lieu, même sans les animaux, et que de nombreux stands et animations sont prévus. Le repas avec les agriculteurs sera également maintenu pour maintenir une cohésion sur l'organisation du concours. Elle confirme que Céline GROS a réalisé un important travail pour rassembler les 30 éleveurs et qu'elle finalise les lots qui seront conservés pour l'an prochain ; les partenaires ont joué le jeu. Elle demande aux élus de maintenir leurs engagements en votant une subvention pour l'association « Foires et concours agricoles à Saint Jean d'Aulps » de 5 000€.

Le Maire confirme aux élus qu'un dossier de subvention a été déposé auprès du Département de la Haute-Savoie pour la Foire d'Automne. Le budget prévisionnel est de 35 000€ (animations,

sonorisation, communication et récompenses pour le concours de vaches) et la demande de subvention de 15 000€.

Après discussion, les élus à l'unanimité valident le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département pour la Foire d'Automne des 19 et 20 octobre prochain et la subvention de 5 000€ pour l'association Foires et concours agricoles à Saint Jean d'Aulps.

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION VIVRE A SAINT JEAN**

Le Maire confirme aux élus que le nombre de billets vendus pour le concert du lundi 1<sup>er</sup> avril de Patrick FIORI sur le domaine skiable du Roc d'Enfer n'a pas été suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses lié à l'évènement. Il manque à l'association organisatrice 29 700€ pour solder les factures des prestataires dont le Maire présente la liste.

Le Maire rappelle que le concert s'est tenu malgré une météo très difficile, que Patrick FIORI, les musiciens et la production sont venus gratuitement et que les spectateurs présents ont été ravis du concert. Il remercie tous ceux qui ont permis le maintien de ce concert à la station malgré les conditions.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité, la subvention exceptionnelle de 29 700 euros pour l'association Vivre à Saint Jean.

### **PROJET D'ACQUISITION DU TAPIS NEIGE ET DES ENNEIGEURS DU COL DU CORBIER**

Le Maire informe les élus qu'il a rencontré, avec Catherine CULLAZ, conseillère municipale, le Maire et des élus de la Commune de Le Biot au sujet de la vente du tapis-neige et des 3 enneigeurs du Col du Corbier. Le prix a été négocié à 180 000€ payable en 3 fois avec la contrepartie de faire skier les enfants de l'Ecole de Le Biot sur le domaine skiable du Roc d'Enfer.

Le Maire ajoute que les élus du Conseil municipal de Le Biot n'ont finalement pas délibéré le 3 septembre dernier car « les conseillers municipaux ont estimé que les conditions nécessaires à un débat éclairé n'étaient pas réunies en raison du tiers manquant de conseillers » ; ils souhaitent donc attendre les élections d'octobre prochain pour prendre la décision de vendre.

Cependant, le Maire propose aux élus de déposer une autorisation d'urbanisme relative au démontage du télésiège de la Terchette et à l'installation du tapis-neige. Il ajoute que les 3 enneigeurs moins énergivores (en eau et électricité) permettront de renouveler le matériel existant.

Sophie COTTET demande comment ces acquisitions seront financées. Le Maire répond par emprunt ou autofinancement sur 3 ans sur le budget des remontées mécaniques. Sophie COTTET demande ce qui se passe si Le Biot ne peut pas vendre. Le Maire répond que le Biot peut vendre ses remontées mécaniques en déduisant les subventions reçues pour ces mêmes remontées.

Après discussion, les élus valident à 12 voix pour et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE), le dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour le démontage du télésiège de la Terchette et l'installation du tapis-neige.

Sophie COTTET précise qu'elle vote contre car elle ne dispose pas d'assez d'éléments pour faire ça dans ce sens-là.

## **RACHAT PARTIEL D'UN BIEN PORTE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER**

Le Maire rappelle que l'EPF a acquis pour le compte de la Commune les deux bâtiments de logements de la MGEN et les terrains attenants en 2022. Il rappelle également que lors du Conseil du 18 mars dernier, il a été validé la revente d'un bâtiment et des terrains attenants à Baillet Immobilier. Dans le cadre du projet de revente, la Commune doit demander à l'EPF le rachat partiel de ce portage.

Le Maire confirme aux élus que le rachat et la revente feront l'objet d'un acte notarié concomitant.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité, la demande de rachat partiel à l'EPF 74 dans le cadre d'un projet de cession.

## **DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

Le Maire informe les élus que la réfection du chemin des Folllys sera pris en charge sur les droits ouverts auprès de la Communauté de Communes et que les travaux sur l'alpage de Damoz des Prés sont moins importants que prévu. Ces dépenses étant inscrites en investissement, il propose aux élus de ventiler ces économies en dépenses d'investissement et d'en basculer une partie en dépenses de fonctionnement.

Après présentation des montants, les élus valident à 12 voix pour et 2 abstentions (Sophie COTTET et Yves DELALE) la décision modificative n°3 tel que présentée.

## **DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2024**

Le Maire rappelle aux élus que le Département de la Haute-Savoie subventionne à hauteur de 30% les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable qui part du hameau des Adrets jusqu'au hameau de la Valettaz et au réservoir de la Moussière.

Il propose aux élus d'inscrire cette subvention en recette d'investissement, d'ajuster les remboursements de capital et d'intérêts liés à l'emprunt pour ces mêmes travaux. Une enveloppe de 174 000 euros sera inscrite en dépense d'investissement pour un prochain dossier.

Après présentation des montants, les élus valident à 12 voix pour et 2 abstentions (Sophie COTTET et Yves DELALE) la décision modificative n°3 tel que présentée.

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME**

La Commission s'est réunie le 8 août 2024

<b>IDENTIFICATION</b>		<b>SECTION NUMERO</b>	<b>ZONE PLUI</b>	<b>ZONE PPR</b>
<b>NUMERO</b>	PD07423824B0001	E 178	UH	bleue 139B
<b>RECU LE</b>	07/08/2024			
<b>NOM</b>	SARASIN Jacques			
<b>LIEU</b>	16 chemin de Nantaux			
<b>OBJET</b>	démolition appentis			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	DP07423824B0041	E 482	UC	Blanche
<b>RECU LE</b>	16/07/2024			
<b>NOM</b>	MASSON Chantal			
<b>LIEU</b>	1332 route d'Essert la Pierre			
<b>OBJET</b>	panneaux photovoltaïques			
<b>NUMERO</b>	DP07423824B0042	AD 52	UC-A	bleue 57B rouge 56X
<b>RECU LE</b>	23/07/2024			
<b>NOM</b>	CONFORTBOIS			
<b>LIEU</b>	65 route de la Moussière			
<b>OBJET</b>	Contenair			
<b>NUMERO</b>	DP07423824B0043	AE 330	UB2	bleue 64A
<b>RECU LE</b>	31/07/2024			
<b>NOM</b>	ENEDIS			
<b>LIEU</b>	Route de Sous St Jean d'Aulps			
<b>OBJET</b>	poste de transformation			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0097	AC 484-486	UH	bleue 111F
<b>RECU LE</b>	16/07/24			
<b>NOM</b>	Me UVALLE			
<b>OBJET</b>	cu de simple informaion			
<b>LIEU</b>	92 impasse des Granges			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0098	C1633-1634 2678-1629	N-A	bleue 99C
<b>RECU LE</b>	17/07/24			
<b>NOM</b>	Office du Parc			
<b>OBJET</b>	cu de simple informaion			
<b>LIEU</b>	177 impasse de la Grotte			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0099	G 938 515-517	UT-N-A	bleue 52A rouge 14X
<b>RECU LE</b>	22/07/2024			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple informaion			
<b>LIEU</b>	2866 route de la Moussière			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0100	G 1101-1104	UT	bleues 52A-54B
<b>RECU LE</b>	22/07/2024			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple informaion			
<b>LIEU</b>	La Moussière			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0101	AB 299	UH	bleue 64A
<b>RECU LE</b>	22/07/2024			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple informaion			
<b>LIEU</b>	Grange Neuve			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0102	AE 362	2AU-UB2	bleues 64A-66B
<b>RECU LE</b>	22/07/24			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Plan du Milieu			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0103	C 597	N	non étudié
<b>RECU LE</b>	24/07/24			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Le Bornet Est			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0104	B1068-1114	A-N	bleues 79A-42H
<b>RECU LE</b>	24/07/2024	1154-1196		blanche
<b>NOM</b>	NOVALPS	1209-1245		rouges
<b>OBJET</b>	cu de simple information	1291		155X-95Y-46X
<b>LIEU</b>	Champs du Couvent...			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0105	D 1062	N	non étudiée
<b>RECU LE</b>	24/07/2024			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	La Croix			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0106	G 1033-1035	UB2	bleue 52A
<b>RECU LE</b>	05/08/2024			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	1868 route de la Moussière			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0107	C 1470-1473	A-N	non étudiée
<b>RECU LE</b>	05/08/24			
<b>NOM</b>	Me FUMEX			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Montolivet			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0108	AE 282-286	UH	bleue 66B
<b>RECU LE</b>	05/08/24			
<b>NOM</b>	Me FUMEX			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	452 chemin Napoléon			

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

<b>DOSSIER</b>	<b>DEMANDEUR</b>	<b>LIEU DIT</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION + DATE</b>
PC24B03	FEIG Eric	447 route du Bas Thex	Modification façade	Rejet tacite 06/08/2024
PC24B04	DELERCE Clément	46 route des écoles	Rénovation maison (création 2 logements supplémentaires) + abri voitures	ACCORD 25/07/2024
PC24B09	SAHLI Adnan	Abbaye	Chalet de 3 logements	ACCORD 12/08/2024
PC24B10	BURRAGE Chris	Impasse des Fleurs d'Eau	Construction maison	ACCORD 29/07/2024
PC23B28 T01	HALLATT Dominic	680 route du Péage	Transfert PC Charnavel Sophie	ACCORD 09/08/2024
PC24B11	PUIG Matthieu	110 chemin sur les Crêts	Carport	REFUS 02/09/2024
PD24B01	SARASIN Jacques	16 chemin de Nantaux	Démolition appentis	ACCORD 12/08/2024
DP24B04	RICHARD Christophe	60 route du Jourdil	Transfo fenêtre en porte fenêtre	Rejet tacite 20/08/2024
DP24B07	BONNEPART Jérémy	82 route des Martinets	Escalier+ modif façade	Rejet tacite 22/08/2024
DP24B14	NERRIERE Thierry	Route des Martinets	Clôture	Rejet tacite 03/09/2024
DP24B15	ENEDID	569 route de l'Abbaye	Poste de transformation	Rejet tacite 22/08/2024
DP24B16	FREE ENERGIE (NALY Marie-Christine)	357 route du Bas Thex	Panneaux solaires	Rejet tacite 03/09/2024

DP24B18	POIGNONNEC David	600 route de l'Abbaye	Isolation extérieure, modif façade	Rejet tacite 22/08/2024
DP24B20	SEBRIN Bruno	482 route du Bas Thex	Remplacement toiture mazot	REFUS 21/08/2024
DP24B23	GRUMMEL Anna	1980 route de la Moussière	Agrandissement fenêtres	Opposition tacite 05/09/2024
DP24B29	POIGNONNEC David	600 route de l'Abbaye	Isolation extérieure, modif façade	REFUS 30/07/2024
DP24B32	BAKER Joseph	18 place de l'Eglise	Changement destination (studio en salon de toilettage pour chiens)	ACCORD 22/08/2024
DP24B33	LINDLEY Christian	1614 route des Grandes Alpes	Panneaux photovoltaïques	REFUS 16/07/2024
DP24B34	COMBY Jean-Marie	La Valettaz d'en Haut	Abri de jardin	Classé sans suite 17/07/2024
DP24B35	MUDRY Kentin	Prod'Aulps	3 fenêtres – sortie de cheminée	ACCORD 23/07/2024
DP24B38	SARASIN Jacques	16 chemin de Nantaux	Extension balcon, fenêtre	ACCORD 14/08/2024
DP24B40	ELOY Philippe	Prod'Aulps	Rûcher	REFUS 07/08/2024
DP24B41	MASSON Chantal	1332 route d'Essert la Pierre	Panneaux photovoltaïques	ACCORD 09/08/2024
DP24B42	CONFORTBOIS	65 route de la Moussière	Contenair	REFUS 13/08/2024
DP24B44	FREE ENERGIE (NALY Marie-Christine)	357 route du Bas Thex	Panneaux solaires	REFUS 05/09/2024

## COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

### Vendredi 6 septembre : Conseil d'administration de l'EHPAD

Le Maire confirme aux élus que Saint Jean d'Aulps va assurer la présidence du conseil d'administration de l'EHPAD du Haut-Chablais pour les 2 ans à venir, suite au décès d'Ange MEDORI, Maire de Vacheresse ; le nouveau Maire de Vacheresse ne pouvant occuper le poste.

Le travail va concerner l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le portage des repas, la problématique des conteneurs à poubelles et la gestion du personnel.

### Mardi 3 septembre : réunion avec les commerçants

Le Maire confirme la réunion avec les commerçants de la Commune au cours de laquelle un bilan de la saison d'hiver et d'été a été présenté. Sophie COTTET, présente à cette réunion, regrette que les élus du Conseil municipal n'étaient pas au courant avant des annonces faites commune l'ouverture du

capital de la SAEM du Roc d'Enfer ou l'acquisition du tapis-neige du Col du Corbier. Le Maire répond que le Conseil d'administration de la SAEM du Roc d'Enfer et des membres du Conseil municipal en avait déjà débattu et qu'il souhaitait lancer une perche aux commerçants qui pourraient envisager de rentrer au capital de la société qui gère la station du Roc d'Enfer.

#### Vendredi 6 septembre – réunion avec la CCHC pour le projet de médiathèque

Rebecca VERMANT confirme que les demandes des subventions pour le projet de médiathèque sont en cours d'élaboration avec Savoie Biblio, la CCHC et la DRAC, Direction des Affaires Culturelles et qu'elles pourraient concerner l'embauche d'une bibliothécaire à mi-temps.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Déménagement de l'agence postale communale

Rebecca VERMANT confirme que l'agence postale communale déménage cette semaine pour intégrer les locaux de l'ancienne trésorerie à partir du lundi 16 septembre prochain.

#### Déploiement de la fibre optique aux Fours et aux Fouyet

Le Maire rappelle aux élus qu'en mai dernier, suite au Conseil municipal, le SYANE a été sollicité sur la question du déploiement de la fibre optique dans les alpages du Fouyet et des Fours. Les élus souhaitaient connaître les conséquences pour la Commune si le Conseil municipal refusait le déploiement de la fibre optique dans ces 2 alpages. Le SYANE a répondu que la Commune engageait sa responsabilité et que le déploiement à l'avenir, dès lors qu'il serait demandé, sera à sa charge. Ce à quoi, le Maire informe les élus avoir répondu que la Commune souhaitait que le SYANE maintienne son plan de déploiement de la fibre dans ces alpages. Des élus regrettent ce déploiement aérien, couteux et non pérenne, en raison des risques de chutes des câbles ou poteaux.

#### Renouvellement réseau eau potable

Vincent FREMONT, adjoint, confirme la reprise des travaux par l'entreprise LEC TP sur le chemin de Graydon, dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable des Adrets au hameau de la Valettaz et au réservoir de la Moussière. Pour ces mêmes raisons, le collègue a été informé que la traditionnelle montée de Graydon ne pourrait avoir lieu en octobre. La Mairie a proposé de décaler cette randonnée au printemps prochain ou de changer son parcours.

#### Conteneurs poubelle

Dominique HALLOT interpelle le Maire sur le manque de poubelles jaunes ; cet été, elles étaient régulièrement remplies. Est-ce qu'il pourrait être demandé à la CCHC d'ajouter des conteneurs jaunes et/ou d'organiser plus de passages en périodes de vacances scolaires ? Il ajoute que de nombreux véhicules garent devant les conteneurs proches du centre équestre. Pour y pallier, le Maire propose de faire un marquage au sol, solution qui fonctionne mieux que la pose de panneaux de signalisation.

#### Devoir de mémoire - 80 ans du bombardement de la Moussière

Sophie COTTET regrette que la Commune n'ait pas organisé de commémorations pour les 80 ans du bombardement de la Moussière ; tandis que les autres Communes ont organisé des cérémonies pour fêter leur libération. Rébecca VERMANT répond qu'elle aurait dû le demander. Sophie COTTET répond qu'elle était absente lors du Conseil de juillet dernier. Le Maire regrette qu'on n'y ait pas pensé.

#### Défense incendie

Laurent MUDRY interpelle Vincent FREMONT sur la défense incendie de la Commune. Vincent FREMONT lui propose de refaire un point sur l'ensemble de la Commune et d'ajouter au besoin des bornes incendies (Follys, Moulins, les Crêts..). Le Maire propose au SDIS de faire un exercice sur le plateau des Têtes.

### Haie du cimetière

Kevin DELALE rappelle la réunion au cimetière avec l'entreprise Chatel Paysages au sujet du remplacement de la haie du cimetière. Le broyage de l'ensemble de la haie actuel n'est pas possible car elle contient un grillage coincé dedans. Après discussion sur le recyclage et le broyage, les élus souhaitent proposer au SDIS un exercice incendie dans le cadre d'une manœuvre entre plusieurs centres. En attendant, le Maire confirme qu'une taille sera faite avant la Toussaint et qu'une partie des allées va être goudronnée.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 7 octobre 2024 à 20h**

Le Maire,  
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,  
Rébecca VERMANT

